



CAPITAL

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

SILLAGE - Parts R Code ISIN : FR0013300084

Société de gestion : OTEA Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le FCP « Actions Internationales »

Le fonds vise la croissance du capital en investissant dans des sociétés profitant des tendances lourdes du XXI^e siècle. Ces grandes tendances supposent des changements structurels qui s'étalent sur de longues périodes, elles présentent un caractère avéré et nous sommes convaincus que ces tendances sont porteuses. A ce jour, il s'agit par exemple de la transition énergétique, de la technologie et innovations, de la santé ou de la sécurité.

Il s'agit d'un fonds multithématique à exclusion ESG, recherchant le potentiel d'appréciation des titres de sociétés apportant des réponses aux enjeux du développement durable, approche « Best Effort ».

Réglementation SFDR : Sous l'article 8

- L'univers de départ du FCP comprend tous les titres cotés sur les marchés réglementés actions des pays de l'OCDE.

- Nous excluons les sociétés appartenant aux secteurs de l'armement (conventionnel et non conventionnel), l'extraction du charbon, du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent.

- Nous éliminons les 20% des entreprises les moins bien évaluées, sur la base de notre propre notation ESG.

Notre notation ESG s'appuie sur les notes attribuées aux 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance, pondérés respectivement à 25%, 25% et 50%.

Le FCP sera investi au minimum à hauteur de 60% en titres de sociétés cotées sur les marchés internationaux d'actions.

Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif.

Le fonds pourra également investir à hauteur de 10% maximum dans des OPC ouverts à une clientèle non professionnelle afin de réaliser son objectif de gestion ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Exposition aux marchés action : de 60% à 110%.

Les investissements en titres de sociétés de pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. Les titres de capitalisation boursière inférieure à 1 000 M€, ne dépasseront pas en cumul plus de 10%.

La poche titres de créances et instruments du marché monétaire sera essentiellement constituée d'obligations, à taux fixe ou variable, et d'instruments du marché monétaire européen.

La gestion restera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, de rating supérieur à « BBB- » ou jugée équivalente par la société de gestion et de sensibilité (0 à 3).

Les titres spéculatifs, de notation inférieure à « BBB- » ou jugée équivalente par la société de gestion ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du fonds

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille aux risques des marchés action, de taux et de change.

Le FCP pourra également intervenir sur le marché des changes via des swaps de change négociés de gré à gré en couverture ou en exposition, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le fonds pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 25% de l'actif net. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations.

L'utilisation de ces instruments dérivés reste dans une limite maximale, au niveau du risque global du fonds, de 100% de l'actif net.

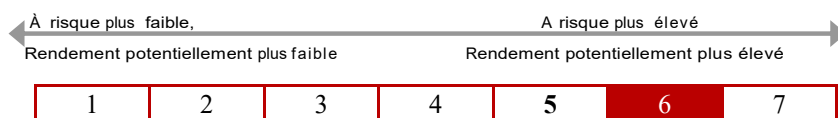
La politique ISR d'OTEA Capital est disponible sur le site internet de la société de gestion www.otea-capital.com

La VL est quotidienne

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chaque jour ouvré jusqu'à 14.00 (heure Paris), auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine Valeur liquidative en dix-millième de part.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 6 », ce qui rend compte du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par OTEA Capital au moyen de titres de capital comme de titres de créance.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque d'impact de technique telle que l'utilisation des produits dérivés. Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et d'options, sur actions et sur indices.

Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Le fonds pourra également être exposé au risque de crédit. Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. Il pourra aussi être exposé au risque de contrepartie. Il résulte des opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.01 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Cette commission correspond à 20% TTC de la Performance du FCP au-delà de 7% annualisée, nette de frais. Avec un high water mark. 1,02%

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

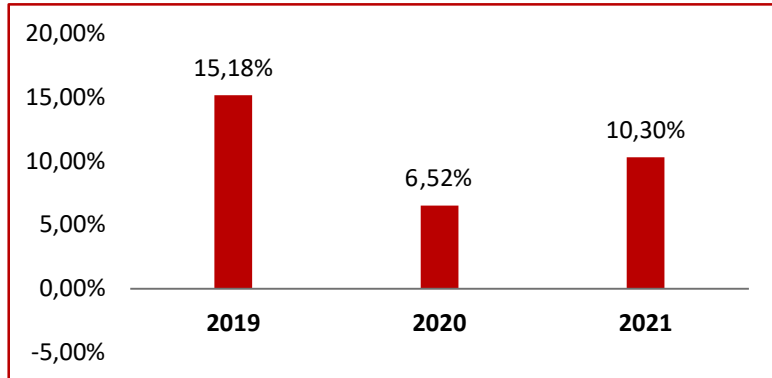
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12 à 14 du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- La performance de L'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
- Le fonds a été créé le 17/01/2018.
- La part R a été créée le 17/01/2018.
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert – 75013 Paris

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTE A Capital ou sur le site www.otea-capital.com

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.otea-capital.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce Fonds peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'OTE A Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OTE A CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **03/01/2022**.